

## **Hébergement des aînés : Le RPCU demande que le choix des partenaires soit fondé sur leur capacité à répondre de façon adéquate et humaine aux besoins réels et entiers de l'utilisateur**

**Montréal, 24 avril 2019** – Le Regroupement provincial des comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau, déplore la situation rapportée par *La Presse* selon laquelle des aînés vulnérables sont confiés à certaines organisations privées n'ayant pas nécessairement l'expertise et les ressources pour les accueillir, et créant, de ce fait, un réseau parallèle de CHSLD.

Des places sont achetées dans des organisations privées pour aînés en vue de libérer des lits d'hôpitaux occupés par des usagers, parfois en grande perte d'autonomie, qui attendent une place en CHSLD et en ressources intermédiaires accréditées. Toujours selon les articles, le ministère de la Santé et des Services sociaux a confirmé une telle pratique en affirmant que 212 résidences privées possédaient ce genre d'entente avec le réseau.

Or les organisations privées pour aînés n'ont pas forcément les ressources suffisantes et compétentes pour assurer une mission d'hébergement de qualité qui répond aux besoins réels d'une clientèle en lourde perte d'autonomie. Un rapport produit pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal confirme cet état de fait.

« Le droit à l'hébergement ne doit pas être compromis par des pratiques de gestion qui s'exercent au détriment de la sécurité des usagers et de la qualité des soins et des services. C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de personnes très vulnérables, de personnes en lourde perte d'autonomie » affirme M. Marc Rochefort, directeur général intérimaire du RPCU.

Pour M. Claude Ménard, président du Regroupement, l'exemple de la résidence Bellerive démontre qu'il existe toute une marge entre les bonnes intentions et la pratique dans le choix de partenaires pour l'hébergement des personnes en perte d'autonomie. « Il aura quand même fallu trois rapports pour que des personnes en situation de vulnérabilité retrouvent la qualité des services à laquelle elles avaient droit. Comment se fait-il qu'un établissement de notre réseau public de santé et de services sociaux, un réseau géré par l'État, en arrive à devoir retirer des aînés d'un endroit où il les a lui-même placés? Poser la question, c'est y répondre ».

Depuis les quinze dernières années, plusieurs places en CHSLD de la région de Montréal ont été fermées à cause, entre autres, de la désuétude des infrastructures, d'un manque de vision à long terme et de décisions irresponsables négligeant les investissements nécessaires pour les remplacer compte tenu du vieillissement de la population québécoise. « Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un flagrant manque de places et devenons témoins d'une maltraitance organisationnelle que semblent subir certains usagers vulnérables alors que leurs proches se sentent isolés et abandonnés » déplore M. Rochefort.

Conséquemment, le RPCU demande que le choix des partenaires pour des places d'hébergement soit fondé sur leur capacité à répondre de façon responsable, adéquate et

humaine aux besoins réels et entiers de l'utilisateur, et qu'une position ministérielle claire à ce sujet soit annoncée et transmise aux directions des établissements dans les plus brefs délais.

### **Les articles publiés dans La Presse**

- [Un réseau parallèle de «CHSLD privés»](#)
- [Aînés vulnérables confiés au privé: une expérience qui a mal tourné](#)

### **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744